

Paroles de Jean ZAY, ministre de l'Education nationale dans le gouvernement du Front populaire :

« L'école doit rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas »

« Ma circulaire du 31 décembre 1936 a attiré l'attention de l'administration et des chefs d'établissements sur la nécessité de maintenir l'enseignement public de tous les degrés à l'abri des propagandes politiques. Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements. Je vous demande d'y veiller avec une fermeté sans défaillance ». *(Circulaire du 15 mai 1937 interdisant le prosélytisme religieux)*

La C.A.L.L, coordination des associations laïques du Loiret, forte de ces valeurs, met en œuvre des actions de promotion de la Laïcité. A l'approche du 9 décembre, journée de la laïcité, commémoration annuelle de la loi de 1905 portant la séparation de l'église et de l'état, la C.A.L.L tient à réaffirmer que l'école n'a pas que la mission de « parler » de laïcité, l'école doit VIVRE et FAIRE VIVRE la LAÏCITE.

La seule école qui porte dans ses fondements cette valeur est l'ECOLE PUBLIQUE, la seule école libre.